



BASSINS

Préavis municipal n° 13/11 du 26 septembre 2011

Evacuation des eaux claires de l'exutoire du ruisseau « Le Gény »

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Introduction

Dans le cadre de la gestion des eaux, la municipalité en collaboration avec une expertise du bureau Schenk SA a étudié la gestion des eaux claires concernant l'exutoire du ruisseau « Le Gény ». Ce préavis s'inscrit donc dans la ligne du PGEE de la commune de Bassins.

Situation actuelle

La configuration des terrains situés le long de la rue de la Ravière suite aux diverses constructions a fortement influencé l'absorption naturelle des eaux claires.

En effet, les différents terrassements, ainsi que la densification de toitures d'habitations réalisées ou en cours de réalisation engendrent une concentration des eaux claires sur les équipements de canalisation existants qui deviennent insuffisants.



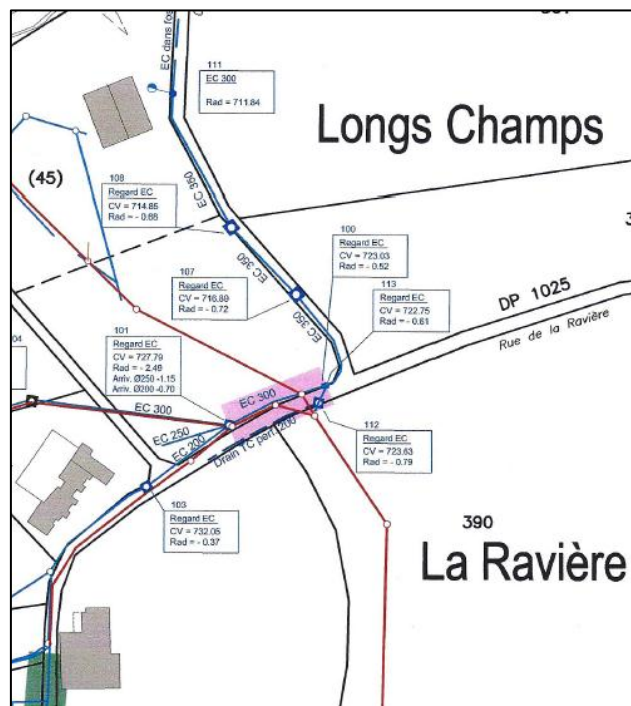


BASSINS

Erosions sur la route gravellée située au chemin de la Léchère (voir photos ci-dessous), sous capacité du collecteur final EC sur la rue de la Ravière (entre les regards EC 101 et 113 sur le plan ci-après) attestent de la situation.



Erosion route gravellée (chemin de la Léchère)



Collecteur final en sous capacité (en rose)

De plus, le chemin de la Léchère présente un fossé d'évacuation à ciel ouvert présentant des risques d'embâcle dus à l'amoncellement de branches, de broussailles et d'herbes, ce qui provoque une accumulation d'eau et le débordement au niveau du chemin gravellé.





Travaux projetés

Les travaux projetés issus des solutions s'orientent sur trois axes :

1. Création d'un ouvrage de régulation de débit au niveau du regard 101
L'ouvrage a pour but de limiter le débit des eaux claires (EC) vers Le Gény et par la même occasion de ne plus mettre en charge le tronçon de canalisation situé entre les regards EC 101 et 113.
Pour ce faire, il est prévu de créer une nouvelle canalisation raccordée à la canalisation existante située environ 200 mètres plus bas ramenant les eaux claires en direction de l'exutoire « Les Bruets ».



2. Entretien du fossé existant (ciel ouvert) et du lit de la rivière
Un remaniement de la végétation actuelle situé aux abords du fossé est prévu afin d'éviter le risque d'embâcle dus à des barrages naturels (branches, broussailles, herbes, etc.).
Ces opérations n'éliminant pas un entretien périodique, des actions biennuelles (Juillet et Septembre) prises dans le cadre du budget de fonctionnement devront être réalisées en complément aux aménagements initiaux. Ce mode d'entretien permettrait de maintenir un enracinement qui limite l'érosion et évite que les résidus herbeux non dégradés n'obstruent les passages des canalisations en cas d'orage.
En parallèle à ces actions, des coupes d'arbres dans le lit de la rivière ainsi qu'au-dessus et au-dessous du pont sont également prévus, toujours dans le but d'éviter la création de barrages naturels.





BASSINS

3. Remise en état du chemin de la Léchère et du pont
A l'issue de ces travaux structurels, une remise en état du chemin de la Léchère avec pose d'alpines incluant une remise en état des flancs du pont sont prévus. Ces derniers aménagements permettront de terminer dans son entier les travaux de cette zone.



Financement

Le financement de ces travaux est prévu de la manière suivante :

- A) Emprunt de CHF 195'000.00 aux meilleures conditions ;
- B) Un amortissement sur 30 ans soit environ CHF 6'500 par an inscrit au budget ;
- C) Un intérêt de 4 % l'an inscrit dans la rubrique des eaux.

Emprunt	An 1	An 2	...	An 29	An 30
Amortissement	6'500	6'500	...	6'500	6'500
Intérêts	7'800	7'540	...	520	260
Total annuel	14'300	14'040	...	7'020	6'760

Ces investissements courant sur 30 années sont à mettre en relation avec les taxes communales de raccordement réseau (CHF 131'288 pour 2010) et de ventes d'eaux (CHF 99'470 pour 2010).

Conclusion

En regard des explications fournies par la Municipalité, il est demandé au conseil communal de Bassins vu le préavis municipal n° 13/11 du 26 septembre 2011, oui les conclusions du rapport de la commission des finances considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

d'accorder à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 195'000 afin de réaliser les équipements nécessaires au traitement des eaux claires de l'exutoire du ruisseau « Le Gény »

d'autoriser un emprunt auprès d'un organe compétent et aux meilleures conditions du moment, selon le mode de financement proposé.

Au nom de la Municipalité de Bassins

Le Syndic :

La Secrétaire :

D. Lohri

M. Noirost